

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2013

## **Budget Communal :**

- ***Amélioration de la voirie communale Programme 2013- Demande de subvention au Conseil Général :***

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les projets relatifs au programme 2013 d'amélioration de la voirie communale.

Après délibération le Conseil Municipal **DECIDE** de procéder en 2013 à l'amélioration des voies suivantes :

VC Route d'Aillant, Rue Haute du Lotissement (Allée des Pinsons), parking des Sept Ecluses, Chemin du Haut Buisson.

**-SOLLICITE** le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention la plus large possible.

- ***Demande de subvention : Aménagement d'un terrain multisports :***

En raison d'un nouveau financement possible concernant le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur l'île en lieu et place d'un terrain de tennis, le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement suivant :

-Coût total estimé de l'opération : **29 869.62 € HT**

-Aide du Conseil Général au titre de l'opération Village de l'Yonne à hauteur de 30 % soit : **8 960.89 € HT**

-Aide du Conseil Régional à hauteur de 25 % soit : **7 467.41 € HT**

-Réserve parlementaire de Monsieur Larrivé à hauteur de 15 % soit : **4 000.00 € HT**

-Aide du Pays de Puisaye Forterre au titre du LEADER à hauteur de : **3 467.40 € HT**

-Autofinancement : **5 973.92 € HT**

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTTE** de solliciter des subventions aux différents organismes à hauteur de 80 % de la dépense HT du projet susvisé et **CHARGE** le Maire de toutes les démarches relatives à cette demande.

- ***Salle culturelle et touristique : Lancement d'une nouvelle consultation pour lots infructueux :***

Le maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour le projet d'aménagement de la salle culturelle et touristique courant du mois de mai 2013. Suite à la commission d'ouverture des plis du 13/06/2013 l'analyse des offres révèle des lots infructueux (absence d'offres ou offres non comparables).

Pour cette raison, le Maire propose au Conseil Municipal de relancer une nouvelle consultation pour les lots infructueux.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTTE** de relancer une nouvelle consultation pour les lots suivants :

**Lot n° 1 : Démolition**  
**Lot n°3 : Charpente, métallerie**  
**Lot n°8 : Plomberie, appareils sanitaires**  
**Lot n°9 : Electricité, Chauffage, ventilation**

**CHARGE** le Maire de toutes les démarches en terme de publicité relative à cette consultation.

- ***Réalisation d'un prêt à échéance choisie à la Caisse d'Epargne :***

Après avoir pris connaissance du contrat établi par la Caisse d'Epargne et des conditions générales des prêts, le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de prêt pour financer les travaux de la salle culturelle et touristique.

Après délibération le Conseil Municipal décide:

**ARTICLE 1 :**

Pour financer les travaux d'aménagement de la salle culturelle et touristique, la commune de ROGNY LES SEPT ECLUSES (89220), contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de la somme de 300 000.00 €, au taux fixe proportionnel de 3.76 % et à échéance choisie.

La date de première échéance est fixée au 25/01/2014 et la date de dernière échéance est fixée au 25/01/2033.

Le montant de chaque échéance s'élèvera à la somme de **21 105.52 euros**.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur SAMYN Claude, Maire, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

**Questions diverses :**

1. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'école primaire relative à l'achat d'un ordinateur portable.
2. Monsieur Le Maire fait un point sur les dégâts suite à la tempête de mercredi dernier (inondations, dégâts matériels etc..).
3. Monsieur Le Maire rappelle que le haut débit internet va être installé sous peu dans notre commune, pour le moment aucune date précise n'a été transmise par France Télécom mais le secrétariat va relancer pour avoir plus de renseignements.
4. Melle DAVIET NOUAL demande si le dossier d'abattage des arbres morts au monument des Sept Ecluses a évolué. Monsieur SAMYN explique qu'une réunion s'est déroulée avec VNF, la région, le Conseil Général, la commune et la communauté de communes pour faire un point sur l'évolution de la gestion de l'entretien du monument.